

TOURISME
GASPÉSIE



**DÉVELOPPEMENT ET
STRUCTURATION DE L'OFFRE**

ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET TOURISTIQUE (EPRTNT)



- Programme se terminant le 31 mars 2025;
- Investissement de 1 404 000\$ du ministère du Tourisme du Québec (MTO);
- Investissement de 950 000 \$ de Tourisme Gaspésie;
- Budget de 2 354 000 \$ sur trois ans.

EPRTNT 2022 / 2025

Objectifs du MTO

- Stimuler l'économie des régions par :
 - le développement d'une offre touristique attrayante et distinctive,
 - la mise en valeur d'une offre touristique innovante,
 - le développement de nouveaux créneaux pour les entreprises touristiques;
- Favoriser le développement d'une offre touristique responsable et durable par :
 - l'adoption de pratiques en matière de responsabilités sociales des entreprises touristiques,
 - l'intégration de solutions innovantes respectueuses de l'environnement.



EPRTNT 2022 / 2025

Critères de sélection du MTO

- L'adéquation avec les objectifs de l'EPRTNT;
- Le caractère structurant (pouvoir d'attraction, portée du projet, retombées, concertation avec d'autres partenaires, création d'emplois, étalement de la saison, etc.);
- Le caractère novateur;
- La qualité en matière de concept, de produits et de services;
- La structure et le montage financier;
- La pertinence (clientèle significativement touristique et sa diversification, marché, concurrence, qualité de l'offre, stratégie de marketing, maillage, etc.);
- La faisabilité (échancier, stratégie marketing, qualité du plan d'affaires ou du devis d'études, expertise du promoteur);
- La prise en compte des principes de développement durable.

EPRTNT

PRIORITÉS DE TOURISME GASPÉSIE

- **Améliorer l'étalement touristique** soit à l'extérieur des saisons d'achalandage habituelles, soit à l'extérieure des pôles touristiques traditionnels;
- **Augmenter l'attractivité de la destination** par des projets innovants, dépaysants, structurants et originaux;
- **Accélérer la conversion numérique des entreprises** par l'automatisation des processus, l'amélioration du rendement et l'augmentation des connaissances.



EPRTNT

GUIDES DU DEMANDEUR ET FORMULAIRES

Auparavant, un seul guide du promoteur et un seul formulaire (.pdf) pour l'ensemble des catégories;

Désormais un guide du demandeur personnalisé pour chacune des six catégories avec son formulaire (Excel) de demande.

Espace-membre



Procédure



Guide du demandeur



Formulaire



EPRTNT 2022 / 2025

Coûts des projets admissibles
et aide financière maximum par catégorie

Catégories	Coût minimal du projet	Aide financière maximum
Attraits, activité et équipements	150 000 \$	
Structuration de l'offre	50 000 \$	20% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 75 000 \$
Hébergement	200 000 \$	
Festivals et événements	150 000 \$	
Études et Serv.-conseils	20 000 \$	
Développement numérique d'une entreprise	30 000 \$	30% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 \$

Autres conditions

- Ne doit pas avoir reçu d'aide financière du PARIT, du PADAT ni du F&E;
- Le projet ne doit pas être en cours de réalisation;
- Ne sont pas admissibles les projet de gîte, condôtel, golf, pistes cyclables, sentiers de motoneige, accueil et signalisation, marina, restauration, commerce de détail, alcool, jeux de hasard;
- Reddition de compte rigide;
- Mise de fonds en liquidités et prêts;
- Contrat de construction de 100 000 \$ et + : appel d'offres public;
- Politique d'intégration des arts à l'architecture;
- Loi sur la langue officielle.

FINANCEMENT

Exigences

- Formulaire électronique (Excel) complété;
- Tous les documents exigés;
 - États financiers, bilan, lettres patentes, résolution, plan d'affaires, etc..
- Mise de fonds en liquide et/ou prêt commercial d'une institution financière;
- Preuve de mise de fonds exigée;
- Confirmations écrites des autres aides financières;
- Autres exigences spécifiques par catégories.

Clientèles admissibles	Mise de fonds minimale	Cumul maximal des aides gouvernementales
OBL	50 %	50 %
OBNL	20 %	80 %
Coopérative	20 %	80 %
Communauté, organisme ou nation autochtone	10 %	90 %
Îles de la Madeleine	10 %	90 %
Regroupement de clientèle	20 %	Selon le type des organismes, le % le moins élevé s'applique

Note 1 : Aux fins des règles de cumul des aides financières, une aide non remboursable est considérée à 100 % de sa valeur alors qu'une aide remboursable est considérée à 50 % de sa valeur.

FINANCEMENT

Reddition de comptes

- 24 mois pour réaliser le projet;
- Qualité du rapport comptable en concordance avec les exigences du ministère du Tourisme;
 - Niveau 1 : État des résultats;
 - Niveau 2 : Mission d'examen;
 - Niveau 3 : Audit externe.
- Autres éléments à fournir :
 - Date de début et fin des travaux, mise à jour des éléments du projet (coûts et financement) et preuves du paiement de tous les coûts du projet.
- Honoraires professionnels pour la reddition de compte admissibles au financement (coûts admissibles);
- Obligation de remboursement si le projet est abandonné, vente de l'entreprise ou disposition de biens (5 ans);
- Autres conditions.

	Premier versement	Versement final
Aide financière de 49 999 \$ et moins	Fournir les documents attestant que le promoteur a obtenu 100 % du financement nécessaire à la réalisation du projet, incluant la confirmation de la mise de fonds par l'institution financière de celui-ci.	<u>État des résultats</u> signé par au moins deux administrateurs.
Aide financière de 50 000 \$ à 99 999 \$		Mission d'examen (CPA).
Aide financière de 100 000 \$ et +	Confirmation de la mise de fonds par un Rapport de procédures (CPA).	Rapport d'un auditeur externe (CPA).



Etat des résultats

EPRTNT

Exemples d'autres conditions

- Les entreprises œuvrant en tourisme de nature et d'aventure doivent fournir le document confirmant l'obtention du sceau « Accrédité ou Attesté Qualité-Sécurité » d'Aventure Écotourisme Québec;
- Les coûts liés à une mise à niveau, de la mise aux normes, d'entretien ou de remplacement d'équipement/infrastructure existant ne sont pas admissibles;
- Devis d'appel d'offres pour projets dans la catégorie « Études et services conseils »;
- Un projet dans la catégorie « Structuration de l'offre » doit avoir effet sur plus d'une MRC de la région;
- Les coûts de promotion, de marketing et de communication ne sont pas admissibles SAUF pour la catégorie « Festivals et événements »;
- Un projet dans la catégorie « Festivals et événements » doit susciter un achalandage significatif de visiteurs;
- Pour certaines catégories, engagement auprès du MTO à compléter le « Fiche de retombées touristiques » pour 5 ans;
- Validez les différentes sections du guide du demandeur de votre catégorie tous les détails.

EPRTNT

Procédure pour dépôt de projet

- Prévoir un rendez-vous pour l'entrevue d'admissibilité (Nouveau et obligatoire) selon l'échéancier prévu;
- Envoyer tous les documents requis à l'adresse : developpement@tourisme-gaspesie.com ;
- Assurez-vous de recevoir notre « Accusé de réception » dans les 5 jours ouvrables suivant la date du dépôt de votre dossier.

Avertissement

- L'admissibilité au programme n'accorde aucune garantie de financement, ni d'obligation de la part de Tourisme Gaspésie;
- Tout dossier incomplet, à la date de dépôt mentionnée, sera automatiquement reporté à la date suivante. Tourisme Gaspésie ne pourra pas être tenu responsable des conséquences d'un dossier reporté.

Dates de dépôt

- Mercredi 21 décembre 2022 à midi, pour une réponse approximative en mars 2023;
- Mercredi 19 avril 2023 à midi, pour une réponse approximative en juillet 2023;
- Mercredi 13 septembre 2023, pour une réponse approximative en décembre 2023;
- Autres dates à venir, jusqu'en début 2025.

Questions ?

David Dubreuil

Coordonnateur développement et structuration de l'offre

418-775-2223, poste 232

ddubreuil@tourisme-gaspesie.com

